



Syndicat CGT du Conseil départemental du Gard  
333 chemin Du Mas de Boudan - 30000 Nîmes  
Portable : 06 07 99 36 85  
Email : [cgt2@gard.fr](mailto:cgt2@gard.fr)  
Site : [www.cd30.reference-syndicale.fr](http://www.cd30.reference-syndicale.fr)  
Facebook : [cgt cdguard](https://www.facebook.com/cgt.cdguard)

Nîmes, le 7 avril 2020

## ADRESSE AUX ASSISTANTS FAMILIAUX DU GARD

Voici trois semaines que la France est confinée, période difficile pour tout le monde et plus particulièrement pour les personnels directement exposés à la pandémie dont un nombre trop important a déjà perdu la vie.

Dans l'ombre de celles-ci, d'autres personnes telles que les assistants familiaux sont très investis et grandement mobilisés pour assurer les missions de chaque Conseil Départemental qui gère l'Aide Sociale à l'Enfance, qui accueille notamment les mineurs en danger dans le cadre de ses urgences.

Pas de repos envisageable pour les assistants familiaux tous mobilisés et dont le nombre d'enfants accueillis peut être augmenté pour répondre aux situations exceptionnelles. Ces professionnels avec des salaires de base faibles et fluctuants, rémunérés moins que le salaire minimum lorsqu'ils n'accueillent qu'un enfant (120 H au lieu de 151 H), mais pourtant, actuellement, comme souvent travaillant 24h/24h et 7J/7J.

Ce maillon essentiel doit être capable de supporter et gérer les problématiques des enfants placés. Actuellement ces personnels sont sans répit après la fermeture des écoles, plus le moindre suivi pour bon nombre d'enfants en hôpital de jour, ITEP (Institut thérapeutique éducatif et pédagogique) ou IME (Institut médico-éducatif), aucune prise en charge psychologique pour les enfants les plus en souffrance (souvent agressifs et violents). Plus aucuns soins spécifiques ne leurs sont apportés durant ce confinement. Seuls les assistants familiaux assurent cette permanence et sans le moindre repos. Bien au contraire, ils doivent être en mesure de répondre à l'urgence s'ils sont sollicités pour accueillir les mineurs en danger.

A ce jour, les assistants familiaux restent eux aussi des « oubliés » du système :

Certes, ils reçoivent des messages d'encouragement de leur direction mais la prime des mille euros n'est pas à l'ordre du jour, ni une majoration pour chaque jour travaillé en compensation de la surcharge de travail.

Bien plus que cela, ce que réclament encore plus fort aujourd'hui les familles d'accueil, c'est de la **reconnaissance** pour leur travail, **être légitimement reconnu** tel un travailleur social au sein de leur Département. N'est-ce pas le moment d'accorder à ces professionnels les onze jours fériés inscrits dans le code du travail (et pas seulement le 1er mai), la prise en compte de repos hebdomadaire, etc.

Pour la CGT, l'après confinement sera un temps essentiel pour que tous les assistants familiaux obtiennent une révision de leurs conditions de travail.